

Loi sur la dignité pour tous les étudiants (DASA)

La loi sur la dignité pour tous les élèves de l'État de New York (la loi sur la dignité) vise à fournir aux élèves des écoles élémentaires et secondaires publiques de l'État un environnement sûr et favorable, exempt de discrimination, d'intimidation, de raillerie, de harcèlement et d'intimidation sur la propriété de l'école, un bus scolaire et / ou à une fonction scolaire. L'égalité embrasse et suit la loi sur la dignité.

Coordinateur de la loi sur la dignité («CAD»)

Chaque campus aura un coordinateur officiel de la loi sur la dignité. Le CAD sera formé pour gérer les relations humaines dans les domaines abordés par la loi sur la dignité (race, couleur, poids, origine nationale, groupe ethnique, religion, pratique religieuse, handicap, situation économique, orientation sexuelle, genre et sexe). Le CAD sert d'interlocuteur pour toutes les questions relatives à la loi sur la dignité chez Equality et veille à ce que tous les élèves bénéficient d'un climat scolaire sûr, favorable et positif, exempt de harcèlement ou de discrimination sur l'une des bases décrites ci-dessus et en général. Tout incident de harcèlement ou d'intimidation peut être signalé au CAD, au directeur général ou au directeur. Les rapports doivent être faits le plus tôt possible. Les membres du personnel qui sont témoins ou prennent connaissance d'incidents de harcèlement ou d'intimidation doivent le signaler au directeur dans un délai d'un jour.